

Modalités pratiques

L'accès à la Maison des Œuvres de Pamiers se fait par la rue du Rempart du Touronc pour les piétons et les voitures.

Il y a un parking sur place.

Ceux qui viendront en train pourront appeler le 06.25.10.71.65 ou le 07.82.41.21.80 pour que l'on aille les chercher à la gare de Pamiers. Il conviendrait de signaler sur la fiche d'inscription que l'on arrive par ce mode de transport.

Le repas sera pris dans un self-service et nécessitera un déplacement en voiture (co-voiturage).



**Action des Chrétiens
pour l'Abolition de la Torture**

Rassemblement régional Centre-Pyrénées

Samedi 7 octobre 2023

à partir de 8h30

PAMIERS

14h30 - Colloque public

Projection du documentaire : *Lettres du couloir de la mort*
Table ronde/débat : *Le traitement des condamnés à mort dans le monde : le droit humanitaire à l'épreuve*

Brigitte VILLANOVA, vice-Présidente orthodoxe de l'ACAT

Nordine DRICI, Directeur de ND Consultance

Maison des Œuvres de Pamiers

(Grande salle 1^{er} étage)

Rue du rempart du Touronc

(voir au dos modalités pratiques)

Respect des règles sanitaires en vigueur à la date du rassemblement

Respect des règles sanitaires en vigueur à la date du rassemblement

Rassemblement régional du 7 octobre 2023

Programme

- 8h30 Accueil
- 9h00 Ouverture
- 9h10 Célébration œcuménique
- 9h30 Modalités des votes : EAR, délégation à l'AG, vœux et motions
Rapports d'activités et financier pour notre région en 2022-23
Présentation et discussion des vœux* et motions *, vote
- 10h30 Pause, échanges libres pour susciter des candidatures
- 11h00 Le Secrétariat national a la parole : Christian Nouvion, membre du
Comité Directeur (CODI)
- 12h00 Présentation des candidats à l'AG et à l'EAR
- 12h15 Votes – Repas
- 14h30 Colloque : projection du documentaire *Lettres du couloir de la mort*
(52'), suivie d'une table ronde/débat avec Brigitte Villanova et
Nordine Drici sur *le traitement des condamnés à mort dans le
monde : le droit humanitaire à l'épreuve*.
- 16h50 Résultat des élections, prière d'envoi, envoi, suivi d'une courte
réunion de l'EAR.

(*) Pour présenter un vœu ou une motion (une motion concerne les statuts de l'ACAT) lors du rassemblement, merci d'en communiquer le texte **d'ici le 27 septembre** au plus tard à :

Alain GLEIZES, 57 rue Boyssonne, 31400 Toulouse (ou alaingleizes@sfr)

Appels à candidature

Assemblée Générale 2023 de l'ACAT-France : ~~aura lieu les 10 et 11 juin 2023 à Paris~~. Notre région ACAT y sera représentée par 4 délégués élus au rassemblement régional. Ces délégués voteront, au nom de la région, les décisions mises au vote.

Être délégué à l'AG est une expérience enrichissante pour comprendre le fonctionnement de l'ACAT et rencontrer des salariés du Secrétariat national et des adhérents d'autres régions.

Equipe d'animation régionale (EAR)

L'EAR est composée de membres élus pour un mandat de 3 ans renouvelable deux fois. Elle est ouverte à tous les adhérents (il n'est pas nécessaire de faire partie d'un groupe local pour se porter candidat).

Rôle de l'EAR - L'EAR est le lien entre le Secrétariat national, les départements 09, 31, 32, 82, les groupes locaux et les adhérents individuels. L'EAR est chargée d'animer la région, d'aider les groupes locaux et les adhérents individuels à faire progresser l'ACAT. L'EAR organise le Rassemblement régional (à l'automne). Elle se réunit 4 ou 5 fois par an.

Composition actuelle - 7 membres : Alain BOULANGER (09) (en fin de 1^{er} mandat), Hélène PROUCHET (09), Alain GLEIZES (31) (en fin de 2nd mandat), Madeleine BOUTEILLER-BOUREL (32) (en fin de 2nd mandat), Geneviève CAMPAGNAC (32), Gisèle PRIGNITZ (82), Claire VIEUILLE (82).

Suivant la décision des membres en fin de 1^{er} ou 2nd mandat, nous aurons à élire au maximum de 3 candidats pour maintenir l'EAR à son effectif actuel. Il est également souhaitable d'augmenter le nombre de membres de l'EAR au-delà de 7 : toute candidature nouvelle sera la bienvenue !

Pour faire acte de candidature à l'EAR et/ou à la délégation à l'AG, voir le [bulletin d'inscription joint](#). On peut également prendre le temps de la réflexion et se déclarer candidat le jour du rassemblement régional.

Respect des règles sanitaires en vigueur à la date du rassemblement

Respect des règles sanitaires en vigueur à la date du rassemblement